



Entente de participation à titre de réviseur pour le CCA
entre
le Centre canadien de l'agrément (CCA)
et

(réviseur)

Le Centre canadien de l'agrément (CCA) est un organisme d'agrément national bilingue sans but lucratif qui dessert une vaste gamme d'organismes de services de santé et de services sociaux communautaires. Le programme d'agrément du CCA vient appuyer les organismes afin qu'ils améliorent continuellement la qualité et l'efficacité de leurs programmes et services. Les révisions CCA sont effectuées par des réviseurs qui ont les connaissances et l'expertise des secteurs desservis par le CCA.

1. Mandat

Les attentes à l'égard des réviseurs CCA sont stipulées dans la *Description de poste du réviseur à l'agrément* ci-jointe.

Le réviseur convient d'accomplir et de s'acquitter fidèlement des tâches et des responsabilités de ce poste, de se conformer à toutes politiques et instructions raisonnables applicables du CCA, qui peuvent être données de temps en temps.

2. Code de conduite

Les réviseurs CCA sont tenus de se conduire de manière à respecter les normes élevées de comportement du CCA dans toutes les questions relatives à leur association avec le CCA. Leur comportement doit refléter et non compromettre la confiance de nos parties intéressées.

Les réviseurs :

- Se familiariseront avec la mission, la vision, les valeurs, les principes et les politiques du CCA et se comporteront en conséquence.
- Ne participeront, n'approuveront ni ne s'engageront à aucune activité malhonnête, frauduleuse, trompeuse, illégale ou de fausse représentation.
- Reconnaîtront et préserveront la nature de la relation du CCA avec les organismes participants, et maintiendront la nature indépendante et impartiale de la révision.
- Se conformeront aux politiques du CCA qui traitent des questions spécifiques à la conduite et à l'éthique : Renseignements confidentiels (HR-102), Conflit d'intérêt (HR-103), Harcèlement et violence en milieu de travail (HR-106), Résolutions de différends (HR-107), et Apparence personnelle (HR-105), et les politiques organisationnelles de base du CCA (vision, mission, valeurs, accessibilité, etc).

3. Confidentialité, usage de l'information et du poste

Tous les réviseurs sont tenus de signer une entente de confidentialité dès leur nomination. Le CCA a pour politique de maintenir confidentiels tous les renseignements concernant les organismes participants, les révisions d'agrément et les affaires internes du CCA, y compris les renseignements obtenus verbalement et les données conservées dans les dossiers papier ou les dossiers informatisés.

4. Conflit d'intérêt

Les réviseurs doivent signer une renonciation de conflit d'intérêt avant de participer à une révision CCA.

5. Discrimination, harcèlement et violence au travail

Les comportements de discrimination, de harcèlement et de violence ne seront pas tolérés. De tels comportements incluent des commentaires écrits ou verbaux ainsi que des gestes manifestes.

6. Le CCA s'engage à fournir aux réviseurs :

- Orientation au CCA et à la structure et au contenu du programme d'agrément CCA
- Formation pour s'acquitter de leurs tâches comme réviseurs
- Aide logistique pour préparer la révision
- Soutien à toutes les étapes de la révision, y compris une consultation sur les normes et les exigences du CCA
- Empressement à accepter les commentaires des réviseurs et à les utiliser pour améliorer le processus
- Gratitude et reconnaissance pour leur participation au programme d'agrément CCA

7. Rémunération et protection d'assurance

Les réviseurs sont des bénévoles non employés du CCA et ne sont pas rémunérés pour leur temps par le CCA ni ne sont couverts par le régime d'avantages sociaux du CCA. Les réviseurs CCA sont couverts en vertu de l'assurance responsabilité générale du CCA alors qu'ils s'acquittent de leurs tâches pour le compte du CCA. Ceci comprend la responsabilité générale pour les réviseurs qui utilisent leur propre automobile ou qui louent une voiture au nom du CCA. Le CCA a aussi une assurance pour les dommages causés aux automobiles louées (jusqu'à 75 000 \$) si le véhicule est loué au nom du CCA.

8. Frais reliés au rôle de réviseur

Les frais reliés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas pendant la visite sur place seront remboursés par le CCA en vertu de la politique et des procédures sur le remboursement des frais de déplacement.

9. Disponibilité requise

On s'attend à ce que les réviseurs participent à au moins une révision d'agrément par année.

10. Commentaires et perfectionnement

Après chaque processus d'agrément CCA, le rendement du réviseur sera évalué au moyen d'un sondage envoyé à l'équipe de révision et à l'organisme. Les résultats feront l'objet d'une discussion avec le réviseur. Il s'agit d'une occasion pour le réviseur et le/la responsable à l'agrément CCA d'évaluer et d'améliorer la relation de travail et le rendement du réviseur.

11. Date d'entrée en vigueur

Le poste de réviseur commencera le _____

12. Résiliation

Une fois signée, la présente entente peut être résiliée de la manière suivante :

- a. En tout temps par le réviseur. Si le réviseur fait partie d'une équipe de révision assignée, il/elle donnera au CCA un préavis minimum de trois semaines avant la visite sur place prévue.
- b. Par consentement mutuel des parties par écrit.
- c. En tout temps, le CCA peut résilier l'entente pour motif valable. Par motif valable, on entend, sans toutefois s'y limiter, une infraction aux dispositions de cette entente ou une infraction aux politiques du CCA en vigueur au moment où l'entente a été signée, et telles que modifiées de temps à autre.

13. Acceptation des modalités et des conditions de la présente entente

Nous sommes heureux que vous vous joigniez au CCA. Nous croyons qu'il s'agit pour vous d'une opportunité de perfectionnement personnel et professionnel. Nous espérons que votre rôle en tant que réviseur CCA constituera pour vous une expérience enrichissante.

Sophie Bart, Directrice générale
Par : Centre canadien de l'agrément

J'ai lu et compris les modalités ci-dessus, la description de poste ci-jointe et les règlements et exigences énoncés dans les politiques des ressources humaines du CCA qui s'adressent aux réviseurs, et j'accepte d'y être lié(e). J'ai reçu la formation en vertu de la LAPHO et je suis prêt(e) à signer le serment de confidentialité tel que requis.

Réviseur

Date

Témoin

Date